

République Française
Département VENDÉE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2025

| Référence |
|-----------|
| 20250603 |

| Objet de la délibération |
|--|
| Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée travaux plancher église |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 11 | 11 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 25/06/2025 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 07/07/2025 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 11 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 07/07/2025

Et

Publication ou notification du :
07/07/2025

L'an 2025 et le 30 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

Présents : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, COTTEREAU Nadège, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain, PERCHOT Noël

Absents : Mmes : BOUCHEREAU Manuela, LACAN Sylvaine, MM : PALLADE Gaëtan, RECOQUE Raphaël

A été nommée secrétaire : M. DOUCHET Mickaël

Objet de la délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée travaux plancher église

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental de la Vendée pour les bâtiments publics et plus particulièrement pour les travaux de remise en état du plancher de l'église.

Le devis de l'entreprise L'ARBOIS est de 19 615 HT, soit 23 538,00 € TTC.

- Demande d'aide départementale à hauteur de 25 %, soit 4 903,75.€.
- Solde sur les fonds propres de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de faire une demande de subvention au Conseil Départemental de la Vendée pour les travaux de remise en état du plancher de l'église.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2025
Le Maire
Lucien PRINCE